

ASSOCIATION KANAK DE TOULOUSE : PORTEUR DU PROJET



Projet de Fédération

Fédération Nationale des Etudiants Kanak et
Calédoniens

Par Jean-Michel WASHETINE

2013



FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANTS KANAK ET CALEDONIENS

Table des matières

Constats historiques.....	3
1) Une fédération Calédonienne dans les années 80...	
2) Une fédération Calédonienne dans les années 90...	
Concept de la fédération.....	5
1) Nom	
2) Associations et FNEKC : Complémentarité	
3) Ingérence	
4) Philosophie du rassemblement	
5) Logo	
Objet et fonctionnement de la FNEKC.....	7
1) Contexte incitatif	
2) Cahier de doléances et missions	
3) Attributions spécifiques	
3.a) <i>Définition et attribution des compétences internes</i>	
3.b) <i>Constitution des équipes</i>	
4) Adresse de la fédération	
5) Site internet de la fédération	
Membres de la fédération.....	11
1) Les membres	
2) Le Bureau	
3) Le Conseil d'administration	
4) Le Comité exécutif	
5) Autres organes	
- Comité directeur	
- Commission du budget et des finances	
- Conseil spécial	
- Proposition pour la constitution des pôles :	
- <i>Pôle « Evénements sportifs et culturels »</i>	
- <i>Pôle « Visites et voyages »</i>	
- <i>Pôle « Relations publiques »</i>	
- <i>Pôle « Développement de la vie étudiante ».</i>	
Budget de la fédération.....	13
1) Autofinancement	
2) Subventions	
3) Sponsoring	
Partenaires de la fédération.....	14
1) Les partenaires potentiels en Nouvelle-Calédonie	
2) Les partenaires potentiels en métropole	
Conclusion.....	16

Constats historiques

1) Une fédération Calédonienne dans les années 80 ... :

Impulsés par les « événements » des années 80 en Nouvelle-Calédonie, plusieurs étudiants Kanak et Calédoniens de l'époque venus en métropole faire des études ont tout de suite embrassé une idéologie, certains pour l'indépendance, d'autres contre. De ces faits sont nées les associations, Calédoniennes pour les uns et Kanak pour les autres.

Les motivations qui animaient les instigateurs de ces associations étaient pour la plupart d'ordre purement politique, « *normal !* », me dira-t-on. Les engagements dans les associations sont très marqués par une prise de position virulente. En effet avant cette époque-là les « Foulards Rouges » de Nidoïsh HNAISSILINE faisait fureur tout comme le « Groupe 1878 », qui donna naissance plus tard au PALIKA, et ce fut pour rappel un groupe créé par des étudiants Kanak influencés par mai 68, par la philosophie Marxiste, et surtout profondément ancrés dans leur culture, parmi lesquels deux sommités locales Elie POIGOUNE et Paul NEAOUTYINE. Le festival « Mélanésia 2000 » organisé par Jean-Marie TJIBAOU et autres Jacques IEKAWE en 1975 contribua fortement au réveil des consciences de certains Kanak partis étudier par la suite en métropole.

En sus je rappelle également qu'à cette époque-là il y avait eu plusieurs manifestations devant les bâtiments officiels de l'Etat protestant contre « l'occupation de l'Etat dit colonial en Nouvelle-Calédonie » et qui ne faisaient qu'attiser les tensions politico-idéologiques et jusqu'à souvent radicaliser les positions.

Ainsi on a eu comme l'impression que les associations ont été conçues sous le diktat des émotions du moment avec des convictions très aiguës selon la doctrine.

Cependant nonobstant ce contexte de tension palpable, une « **Fédération des Associations des étudiants calédoniens en Métropole** » a été créée et dont Gaël YANNO fut le secrétaire général de 1983 à 1985. Nous n'avons malheureusement aucune information concernant le fonctionnement, le contenu et les membres de cette fédération.

Il est donc important de signaler que pendant cet épisode, les étudiants ont su tout de même se rassembler. Sans doute adhérer à une cause qui transcende complètement les intérêts personnels.

2) Une fédération Calédonienne dans les années 90 ... :

Après la signature des Accords de Matignon-Oudinot, la tension sociale s'est profondément altérée au profit de la paix civile symbolisée politiquement par la fameuse poignée de main de Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR. Le programme « 400 cadres » était né.

Les contingents d'étudiants venus ensuite en métropole sont plus apaisés et plus sereins que leurs aînés. Il n'empêche que certains d'entre eux, bien que minoritaires, étaient quand même animés d'un nationalisme aigu car profondément marqués par les événements.

Mais disons que dans l'ensemble les étudiants Calédoniens avaient parfaitement compris le message politique envoyé par TJIBAOU et LAFLEUR pour instaurer la paix. Trop de familles ont souffert de la perte d'un ou de plusieurs membre(s) et ne voulaient plus revivre cette tragédie. Ces étudiants ont su mesurer l'importance de la paix civile, socle important pour construire le pays. D'ailleurs les meilleures confréries Kanako-Caledoches étaient nées en métropole pendant cette période-là.

Par ailleurs il a fallu tout de même attendre la fin des années 90 après la signature de l'Accord de Nouméa pour voir émerger l'idée d'une fédération. A cette époque-là, toutes les associations composées majoritairement d'étudiants débordaient d'idées mais restaient cependant réticentes quant à la gestion et au fonctionnement de cette fédération.

Quand les représentants associatifs se sont réunis pour mettre en place cette fédération les débats se sont faits apparemment houleux et très animés. D'un côté ceux qui défendent le bien fondé de cette structure face aux partisans de l'argument de l'inutilité de l'autre. Finalement après des heures de discussions ils se sont mis d'accord pour instituer la fédération avec pour nom « **Fédération Cagou** ». Le statut a été rédigé, les membres désignés, mais malheureusement la structure n'a jamais eu le privilège d'être opérationnelle immédiatement ni même dans la suite.

Aujourd'hui nous n'avons aucune trace de cette fédération, juste quelques témoignages d'anciens qui étaient présents aux débats lors de sa mise en place.

Concept de la fédération

1) Nom :

Le choix du nom n'est pas anodin. Je me suis basé sur l'existence des associations Kanak et Calédoniennes déclarées officiellement et qui sont listées dans le répertoire de la Maison de la Nouvelle-Calédonie. En clair celles qui accueillent les étudiants et qui œuvrent pour leur émancipation en leur offrant un accueil décent et digne.

Le nom que j'ai choisi est donc le suivant : **Fédération Nationale des Etudiants Kanak et Calédoniens (FNEKC).**

Il m'a semblé inapproprié d'appeler cette fédération « Fédération Nationale des Associations Etudiantes Kanak et Calédoniennes » car en effet les associations ne sont pas toutes étudiantes, comme c'est le cas de l'Association Kanak de Toulouse (AKT). Même si toutes nos associations sont composées majoritairement d'étudiants, néanmoins je n'omet pas les autres catégories comme les militaires, les travailleurs, les chômeurs, etc., qui sont tout aussi légitimes que les étudiants.

2) Associations et FNEKC : complémentarité

Donc le choix de mettre exclusivement « l'étudiant » au centre de la fédération est un concept qui transcende les idéologies qui prônent la logique pro-associative.

En clair cette fédération n'est que l'outil qui sert à porter à l'échelle nationale le combat des associations en faveur des étudiants. Pour être beaucoup plus précis, la FNEKC ne représente pas les associations mais « l'étudiant ». En revanche elle saura mettre en valeur les associations pour le travail qu'elles fournissent in situ quant à l'émancipation de l'étudiant.

La fédération défendra donc les intérêts des étudiants en s'appuyant fortement sur le travail des associations qui ne sont pas toujours reconnues à leur juste valeur. En résumé la FNEKC est parfaitement complémentaire aux associations.

3) Ingérence :

Cependant je précise que la fédération n'a ni droit de regard ni droit d'ingérence dans les affaires des associations. En revanche celles-ci peuvent exiger des comptes ou des explications à la fédération et peuvent également statuer sur son fonctionnement ou sa démission si nécessaire en accord avec les autres organes décisionnels (Voir statut).

4) Philosophie du rassemblement :

La FNEKC a vocation de regrouper tous les étudiants de la Nouvelle-Calédonie quelque soit l'ethnie. Car elle prône avant tout une cause en direction de l'émancipation de « l'étudiant ». La fédération encourage évidemment tous les étudiants à adhérer aux

associations et à y concevoir des projets, à y innover ou encore à y débattre des sujets qui les intéressent.

Nous regrettons également que dans nos associations très peu d'ethnies soient représentées. Le climat social du pays est très tendu et met à mal le concept de ce fameux « Destin commun ». Nous avons compris qu'au pays on est trop enlisé dans nos idéologies pour organiser sereinement un échange ou une discussion autour d'une table sur ce thème.

C'est la raison pour laquelle nous espérons trouver dans cette fédération des espaces d'échanges et de débats apaisés ici en métropole, un territoire entièrement neutre. Où l'on peut calmement poser les choses, argumenter sereinement les idées, ou encore confronter nos thèses pour essayer de dégager un consensus, un terrain d'entente. Peut-être serions-nous mieux disposés à expérimenter le Destin commun au sein de la FNEKC comme laboratoire. Serait-ce la clé et la solution du casse-tête social et sociétal au Caillou ? Et si c'était vrai ?

Evidemment c'est une des pistes, mais il faut en explorer d'autres pour la bonne tenue de cette fédération. Car il y va de sa crédibilité et surtout de son impartialité. Cette structure doit garantir absolument la neutralité des opinions idéologiques. Elle sera naturellement apolitique. Oh que oui !

5) Logo :

Concernant le logo, je propose cette configuration :



NB: Chacun est libre de proposer un logo à la condition que ça soit validé par l'ensemble des associations avant d'être officialisé.

Objet et fonctionnement de la FNEKC

1) Contexte incitatif :

Le concept de fédération n'est pas anodin, on le sait bien, et ce depuis longtemps déjà. Comme dans le passé il y a eu plusieurs tentatives soldées finalement de stérilité, tout porte à croire que ce concept est indéniablement inutile et problématique. Ce fut vrai à une période donnée, certainement.

Or aujourd'hui le contexte politico-institutionnel du pays impose à l'étudiant Kanak et Calédonien une nouvelle vision du pays, une nouvelle vision de la France, une nouvelle vision de l'Europe et par extension une nouvelle vision du monde.

Le Ministère des Outremer ainsi que la Délégation Interministérielle à l'Égalité des Chances des Français des Outremer organisent très souvent des assises ultramarines auxquelles sont toujours invitées les associations et les fédérations des Outremer. Et concernant justement la Nouvelle-Calédonie, l'AKT participe régulièrement à ces rencontres, or l'AKT est une association régionale et n'a donc aucun mandat à la représentation nationale ou fédérale.

2) Cahier de doléances et missions :

C'est la raison pour laquelle j'ai pensé que pour répondre à ce genre d'événements il serait temps de mettre en place une fédération. Car c'est la seule structure qui soit légitime à la participation et qui peut satisfaire toutes nos doléances récapitulées ci-dessous :

- ❖ La parole de l'étudiant est souvent altérée avant d'arriver aux destinataires légitimes. Car très souvent les informations, les revendications ou les doléances passent par des intermédiaires qui n'en rendent aucune sincérité.
⇒ *La Fédération portera donc directement la parole de l'étudiant vers ces destinataires mais surtout dans les hautes sphères du pays aussi.*
- ❖ Les institutions prennent des décisions d'avenir sans que les dignes héritiers du pays en soient informés. Une manière de cautionner la fatalité des lendemains qui consiste à subir et à assumer l'héritage qu'on nous confie.
⇒ *La Fédération sollicitera un siège dans chaque conseil d'administration de ces différentes institutions publiques ou privées, même si sa voix n'est qu'à titre consultatif, au moins ce sera déjà une amorce de reconnaissance de légitimité.*
- ❖ Il n'y a jamais eu de coordination des actions des associations. Chaque association vit son indépendance et semble être insensible à toute potentialité d'une synergie.
⇒ *La Fédération se veut donc être cet organe coordinateur pour créer cette cohésion exigée des associations pour une meilleure prise en compte des dynamiques collectives. Peut-être devrions-nous*

apprendre à expérimenter cet adage « l'union fait la force » et en faire notre slogan permanent. Ce serait vital.

- ❖ Pour certaines associations (et c'est le cas de l'AKT) beaucoup de projets pourtant ambitieux ne trouvent pas souvent d'extension à l'échelle nationale, et ça ne les fait pas avancer.
 - ⇒ *La Fédération sera à même d'assurer le relais et prendre en charge ce genre d'événements. Et pourquoi pas les porter vers d'autres fédérations ultramarines (Antillaises, Guyanaises, Réunionnaises, Tahitiennes, etc.) pour une opération d'envergure en coordonnant et en synchronisant toutes nos actions à mener conjointement.*
- ❖ Concernant les bourses, il n'y a aucune coordination entre les trois Provinces. En effet la période de versement n'est pas synchronisée alors que les arrivées en métropole le sont quasiment.
 - ⇒ *La Fédération peut entamer des discussions avec les trois Provinces sur l'harmonisation de la période de versements des bourses pour éviter en aval de créer un déséquilibre organisationnel supporté et amorti par les associations alors qu'elles n'ont pas réellement les moyens appropriés, voire pas du tout. Sachant que les membres de ces associations sont eux-mêmes étudiants.*
- ❖ La Fédération aura autant de légitimité que celle de ses autres homologues ultramarines ou métropolitaines pour exiger aussi des rencontres avec les instances ministérielles, régionales ou locales pour des sujets qui concernent exclusivement les étudiants dans les domaines spécifiques comme le logement, stages, bourses, voyages culturels. Mais surtout elle peut approfondir les échanges sur des sujets très techniques comme négocier les termes de conventions de stage ou de contrats de professionnalisation en proposant par exemple un aménagement spécifique dans les textes pour faciliter l'accès de nos étudiants dans les entreprises.

3) Attributions spécifiques :

3.a) Définition et répartition des compétences internes :

La gestion de la FNEKC exige un minimum de compétences fondamentales notamment en comptabilité mais surtout en droit (social, fiscal, travail, associations, etc.). Or la fédération ne dispose pas du tout de ces compétences. C'est la raison pour laquelle il serait sage de se préparer à l'exercice de ces compétences en instituant un travail d'équipe.

Voici donc ce que je propose. On répartit les compétences par associations dans lesquelles on constitue des cellules de réflexions, chacune dédiée à développer sa compétence. Les associations élisent les membres chargés d'exercer ces compétences spécifiques et on fixe ensuite un délai à l'échéance duquel les cellules se rencontreront pour rendre leurs travaux et faire une synthèse. En procédant de cette façon de manière régulière, chaque membre pourra

être briefé correctement et peut de ce fait cerner la technicité et la spécificité de sa compétence et en définir avec exactitude le périmètre de l'exercice. Chaque mandataire compétent aura un ou deux suppléant(s) ou adjoint(s). Et le principe du débriefing commun garantit aussi une polyvalence des membres de la fédération, en clair tout le monde peut être compétent en tout.

3.b) Constitution des équipes :

Concernant la répartition des compétences, voici ce que je propose aux associations. Comme on est 17 associations dont 5 en sommeil, les grandes villes comme Marseille, Paris, Lyon, Bordeaux, Montpellier et Toulouse (j'entends par une forte concentration d'étudiants) travailleront par groupe sur les compétences suivantes :

Droit social, et de la Santé : Marseille, Aix, Lyon, Toulon, Nice et les villes à proximité (Grenoble, Annecy, Chamberry, etc.)

Droit du travail et droit civil : Montpellier, Nîmes et les villes à proximité (Béziers, Perpignan mais c'est un peu loin, etc.)

Droit des associations et des assurances : Bordeaux, Poitiers et les villes à proximité (La Rochelle, Limoges, etc.)

Droit des entreprises : Paris, Lille, Strasbourg, Rennes et les villes à proximité (Orléans)

Droit du logement et de la Sécurité sociale : Toulouse, Pau et les villes à proximité (Tarbes, Albi, Agen, etc.)

Je rappelle que chaque groupe n'est pas de faire de ces mandataires des experts. Le but c'est que chaque dépositaire ait plutôt un minimum de bagages pour argumenter pendant les prises de parole face à nos interlocuteurs et être à même de défendre efficacement les causes et les intérêts de l'étudiant.

Les groupes de travail doivent donc cibler leurs investigations. Exemple : Droit des entreprises => Chercher les textes qui régissent les stages des étudiants en entreprises, ont-ils droit aux rémunérations, peut-on négocier des termes des contrats de professionnalisation, quels sont les textes qui sanctionnent les entreprises qui manquent à leurs obligations quant au droit de l'étudiant, explorer les pistes de recours ou de jurisprudence dans les affaires estudiantines antérieures, etc. Comme si on constituait une petite milice d'avocats ! Oui je sais, ça fait sourire !

En choisissant les mandataires, logiquement ceux-ci doivent cerner précisément le périmètre de leur mission et pouvoir s'organiser correctement. Ces préparations peuvent au final leur forger une expérience qui permettra de les éclairer sur les notions de responsabilité associative et fédérale. Mais également et surtout sur l'importance de maîtriser leur sujet et exercer de manière intelligente et intéressée leur compétence.

Ces mandataires feront naturellement partie du bureau de la fédération ou d'une instance dirigeante, titulaires comme suppléants ou adjoints.

Nous devons comprendre aussi que la vocation d'une association tout comme une fédération n'est pas de stagner mais bien de progresser. C'est la raison pour laquelle chaque compétence exercée est amenée normalement à s'émanciper. Cela entraîne forcément chez les membres de toutes les instances décisionnelles une implication pleine et entière dans leurs responsabilités respectives et une appréhension transparente et éclairée des enjeux futurs liés de près ou de loin à la fédération.

Qu'on soit bien clair, je précise avec force que l'exercice de ces compétences n'est pas obligatoire, il n'est que souhaitable. Par conséquent pas de prises de tête svp ! Ceci s'adresse à tout le monde, évidemment, mais plus particulièrement à ceux qui peuvent et qui veulent le faire.

4) Adresse de la fédération :

Je propose que l'adresse de la fédération soit à Toulouse pour le lancement. On peut toujours modifier en fin de mandature et fixer définitivement l'adresse. Mais on peut aussi installer le siège social à la Maison de la Nouvelle-Calédonie, au moins c'est une adresse fixe, enfin bref c'est juste une proposition.

5) Site internet de la fédération :

On sait tous que Internet c'est la fenêtre du monde. C'est un très bon moyen d'ouverture et de communication et nous savons pertinemment que la plupart de nos associations ne disposent pas de sites internet, juste quelques blogs. C'est déjà pas mal !

Par ailleurs la configuration du site sera évidemment à élaborer aussi, il serait souhaitable qu'une cellule de réflexion se penche sur cette question avant de lancer les procédures auprès des hébergeurs de sites et des concepteurs de Websites.

Ce site serait donc le meilleur moyen pour les futurs étudiants encore au pays d'exprimer clairement leurs besoins en fonction de leurs villes d'accueil. Et c'est aussi le seul moyen qui on ne peut plus efficace pour recenser réellement les étudiants car nos associations y compris la Maison de la Nouvelle-Calédonie ne disposent pas vraiment d'outils dédiés à cet tâche.

Membres de la FNEKC

Pour une meilleure gouvernance et un meilleur contrôle la fédération comprendra plusieurs organes en son sein récapitulés ci-dessous :

- Le bureau
- Le Conseil d'administration
- Le Comité exécutif
- Autres organes (à voir par la suite)

1) Les membres :

Les membres de droit de cette fédération sont les associations qui auront souscrit leur adhésion à la fédération. Elles sont représentées officiellement par des « Délégués à la fédération » désignés par les associations par assemblée générale et acté sur PV.

Les Délégués assureront ainsi la mission de « Porte-parole » de leurs associations respectives auprès de la FNEKC et réciproquement. Il est recommandé aux Délégués à cet effet d'établir un rapport écrit et détaillé aux destinataires légitimes, il y va de la crédibilité du « mandataire ».

2) Le Bureau :

Les membres du bureau sont au nombre de 9 à 12 et sont listés comme suit :

- ✓ Le Président
- ✓ Le 1^{ier} Vice Président
- ✓ Le 2^{ème} Vice Président
- ✓ Le Secrétaire général
- ✓ Le Trésorier
- ✓ Le trésorier adjoint
- ✓ Le secrétaire
- ✓ Le secrétaire adjoint
- ✓ Le Porte-parole de la Fédération (qui peut être l'attaché presse aussi)

Le Bureau élabore et conduit les projets, accomplit les missions relevant de son mandat et de ses attributs et rend des comptes au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. Il est suivi de près par le Comité exécutif dans l'exécution des projets.

(Pour leurs missions et attributions se reporter au statut)

3) Le Conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'administration seront essentiellement des Présidents d'associations pour commencer et par la suite quelques représentants des partenaires. On appellera les membres du Conseil d'administration les « Administrateurs. »

Le Conseil d'administration définit les stratégies de la fédération, vise et contrôle aussi les propositions et les projets élaborés pas le Bureau.

Le nombre de ses membres est fixé entre 12 et 17.

(Pour leurs missions et attributions se reporter au statut).

4) Le Comité exécutif :

Le Comité exécutif est constitué essentiellement des « Délégués à la fédération ». Il coordonne avec le Bureau le mode opératoire des projets et des activités validés par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale. Il doit veiller à la bonne application et à la bonne exécution de tous les projets.

Le nombre des membres sera fixé entre 12 et 17.

Il rend des comptes également au Conseil d'administration. Mais également en tant que « Porte-parole » des associations, les Délégués feront naturellement un retour auprès de leurs associations respectives quant aux projets réalisés et/ou aux décisions prises.

(Pour leurs missions et attributions se reporter au statut).

5) Autres organes :

En fonction de l'évolution et un accroissement régulier d'attributs et de compétences, le Conseil d'Administration peut proposer à l'Assemblée générale d'autres organes dirigeants pour assurer une meilleure coordination et un meilleur suivi.

Voici pour exemple quelques organes nominatifs :

- Comité directeur (qui coordonnera les différents pôles de compétences. Exemple : pôle Evénements sportifs et culturels)
- Commission du budget et des finances dont le trésorier fait partie (qui assurera un meilleur suivi des finances, traitera des dossiers financiers techniquement complexes et éditera des états financiers si nécessaire).
- Conseil Supérieur Spécial (statuera en tant qu'instance « consultative » et non « délibérative » en cas de crise ou de dysfonctionnement majeur au sein de la fédération ou des instances dirigeantes).

Remarques et propositions :

La fédération pourra en son sein créer des pôles pour se répartir l'organisation et l'articulation des projets dont l'organe de contrôle est le « Comité directeur ». En voici quelques idées de pôles :

- Pôle « Evénements sportifs et culturels »
- Pôle « Visites et voyages »
- Pôle « Relations publiques »
- Pôle « Développement de la vie étudiante ».

Budget de la fédération

La FNEKC étant une structure d'envergure nationale, elle aura en conséquence un budget important. Quelques idées sur les différents plans de financement, qui vont du classique au complexe.

1) Autofinancement :

C'est la formule classique employée par quasiment toutes les associations : Les tournois et les bals, de temps en temps quelques ventes de barquettes ou de brochette ou autres produits commerciabes.

Ce mode de financement a déjà fait largement ses preuves et peut très bien être de mise pour la fédération. Ça reste en tout cas le moyen d'entrée d'argent sûr et efficace.

2) Subventions :

Ce type de financement est évidemment une demande auprès des services publics. Cela exige de la part de la fédération une rigueur administrative et financière quant à l'élaboration des pièces ou des documents exigés, mais surtout une attention particulièrement aiguisée au moment de remplir les demandes de subventions. La Commission du Budget et des Finances peut traiter ce genre de dossier si toutefois le trésorier en fait la demande.

3) Sponsoring :

C'est ce mode de financement qui exige aux membres du Conseil d'Administration d'entrer en jeu. Ils démarcheront donc auprès des organismes partenaires ou non (entreprises, agences, institutions, sociétés, etc.) pour avoir des fonds.

Précisions et remarques :

Il est prévu que les associations ne cotisent pas pour la fédération pour ne pas les amputer financièrement et compromettre leurs projets. En revanche il se pourrait que sur convocation spécifique de la fédération, les associations avancent les billets des membres associés à la fédération mais qui seront naturellement remboursés par la fédération sur présentation des factures ou des justificatifs.

Maintenant les associations qui souhaiteraient apporter des dons à la fédération sont libres de le faire. Il n'y a aucune contrainte à toute bienfaisance en faveur de la FNEKC.

Il sera établi des bilans à chaque clôture d'exercice budgétaire. Le trésorier est tenu également de présenter des états financiers sur simple demande du Conseil d'administration et/ou de l'Assemblée générale. Le bilan financier de la fédération est le document le plus important car c'est le premier document qui pourrait être exigé par ses bienfaiteurs. C'est la raison pour laquelle il est important de cultiver la transparence des opérations bancaires pour garantir la solvabilité et la crédibilité du compte. Il y va du sérieux et de la sincérité de gouvernance de la FNEKC.

Partenaires

Pour que la fédération puisse exister et fonctionner sereinement, il lui est donc indispensable de constituer un réseau de partenaires. Ce réseau lui permettra d'assurer un parrainage des projets et prendre ainsi le relais là où s'arrêtent les capacités d'action de la fédération pour des projets d'envergure notamment.

1) Partenaires potentiels en Nouvelle-Calédonie :

Je compte contacter d'ici les prochains jours quelques institutions et organismes du pays pour constituer le premier socle partenarial. En voici déjà quelques noms :

- ✪ La Maison de la Nouvelle-Calédonie
- ✪ Les 3 Provinces du territoire
- ✪ Le Congrès du Territoire
- ✪ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- ✪ Cadres Avenir
- ✪ La Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Nouvelle-Calédonie
- ✪ L'Agence pour l'emploi de la Nouvelle-Calédonie
- ✪ La SLN
- ✪ SMSP
- ✪ L'université de la Nouvelle-Calédonie
- ✪ Vale INCO Nouvelle-Calédonie
- ✪ Calédonie 1^{ière}

2) Partenaires potentiels en métropole :

Ensuite viendra le second volet partenarial basé cette fois-ci en métropole. Certaines administrations ainsi que quelques associations que je connais très bien peuvent être déjà des partenaires potentiels. Voici les quelques noms de partenaires métropolitains régionaux ou nationaux :

- ✪ La Délégation Interministérielle à l'Egalité des Chances des Français des Outremer
- ✪ Le Ministère des Outremer
- ✪ LADOM
- ✪ L'Amicale des Guyanais et des Antillais de la Région Toulousaine
- ✪ Le Conseil Représentatif des Associations Noires
- ✪ Le Conseil général de la Haute-Garonne
- ✪ Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- ✪ La Mairie de Toulouse

La FNEKC peut rencontrer également d'autres fédérations ultramarines ou métropolitaines pour mener conjointement des actions à l'échelle régionale et/ou nationale. Ou tout simplement participer à l'organisation des assises fédérales ou associatives et y assurer pourquoi pas une prestation en tant qu'intervenant concernant les problématiques de l'étudiant Kanak et Calédonien.

Exemple de partenariat :

Elle peut organiser une rencontre avec les étudiants de l'Université de la Nouvelle-Calédonie pendant une semaine en France dans une région facilement accessible (train, bus, voitures). Une rencontre pilotée conjointement par les pôles « Evénements sportifs et culturels » et « Développement de la Vie étudiante » en partenariat avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Ministère des Outremer ainsi que la Délégation Interministérielle à l'Egalité des Chances des Français des Outremer.

Le projet doit être seulement structuré et cohérent, et surtout très empreint de discipline. L'habillage du projet sera secondaire car il nous faut être pointilleux et consistant sur l'objet du projet. Il est très important d'en donner une âme car ce sera le moteur de toutes les équipes qui se pencheront sur l'élaboration et la conception dudit projet.

Conclusion

Il fut un temps où l'on prenait beaucoup d'élans mais malheureusement on n'a jamais sauté. Combien de tentatives ont été avortées concernant la mise en place d'une fédération ; et pourtant Dieu sait si cette idée a hanté plus ou moins intensément les différentes générations d'étudiants, telle l'épée de Damoclès, et qui d'ailleurs continue à peser dans les discussions et débats intra-associatifs.

Voici donc venu le temps de mettre enfin sur pied cette Fédération qui a tant défrayé les chroniques dans les associations et qui a été très souvent une source de dissensions idéologiques.

De tout ce que j'ai énuméré, le Bureau jusqu'aux pôles en passant par le Conseil d'administration, nous devons comprendre que ce ne sont que des idées. Donc qu'on tienne compte ou pas, ce ne sont pas vraiment les éléments importants pour moi.

Le plus important pour moi c'est que nous, les associations, sommes au pied du mur face aux événements qui exigent fortement la présence inconditionnelle d'une fédération. Et le pire c'est que nous avons toujours été impuissants. Aujourd'hui je pense qu'il faut briser cette fatalité qui consiste à subir le diktat de l'indifférence consciente et hypocrite.

Mettons cette fédération sur pied et on verra bien. Seul l'avenir nous dira si nous avons eu raison de mettre en place cette FNEKC ou pas. Et je vous fais cette confiance, je crois que l'avenir est de notre côté.

J'espère avoir été clair dans ma présentation, espérant aussi que mon approche rédactionnelle n'a pas été un obstacle à la lecture, plus encore à la compréhension. Et je vous invite à réagir le plus rapidement possible quant à ce projet commun en apportant intelligemment des propositions pertinentes pour une mise en place sereine et efficace de cette structure, en l'occurrence la nôtre.

Et à ceux qui sont réticents quant à ce projet, mettons-le en place déjà avant de faire valoir vos arguments. Surtout qu'en plus ce projet ne nous coûte rien. Ah si, quelques enveloppes et quelques timbres.

Enfin l'Association Kanak de Toulouse se propose d'être le porteur de ce projet et s'engage à rencontrer chaque association, à la limite de ses moyens, pour de plus amples et transparentes explications.

Je vous remercie de votre attention et de votre intérêt à ce projet.

Jean-Michel WASHETINE



Concepteur et rédacteur du projet